

**H Rendement 37**  
**Code ISIN FR0013298163**

**Annexe complémentaire de présentation du support**

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.*

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT**

**1. PRESENTATION SUCCINCTE**

<b>Dénomination</b>	H Rendement 37
<b>Emetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V.
<b>Garant</b>	BNP Paribas S.A.
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR0013298163
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30.000.000 EUR
<b>Devise</b>	EURO
<b>Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur</b>	1.000 EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1.000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price. – Code Bloomberg SPEU50ES. Cet indice, composé des 50 premières capitalisations de la zone Euro, pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.
<b>Prix d'Emission</b>	100% de la valeur nominale au 22/01/2018
<b>Période de souscription</b>	Du 22 janvier 2018 au 28 mars 2018
<b>Date d'Emission</b>	22 janvier 2018
<b>Date de constatation initiale</b>	29 mars 2018
<b>Dates de constatation annuelles</b>	29 mars 2019; 30 mars 2020; 29 mars 2021; 29 mars 2022; 29 mars 2023; 2 avril 2024; 31 mars 2025; 30 mars 2026; 30 mars 2027.
<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	5 avril 2019; 7 avril 2020; 6 avril 2021; 5 avril 2022; 5 avril 2023; 9 avril 2024; 7 avril 2025; 7 avril 2026; 6 avril 2027.
<b>Date de constatation finale</b>	29 mars 2028
<b>Date d'échéance</b>	12 avril 2028
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit anglais
<b>Durée de l'investissement</b>	10 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms") datées du 22 janvier 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission ("Issue-Specific Summary"). La documentation juridique est disponible sur demandes auprès des distributeurs, sur le site de l'AMF <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ou sur <a href="http://www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013298163">www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013298163</a>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Rendement 37 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans, soit une Date de Remboursement Final fixée au 5 avril 2028.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Le 29 mars 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (dividendes nets réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

### **MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL (ANNEE 1 A 9)**

À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi}^{(2)} \\ & + 10 \%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la date de constatation initiale moins les frais liés au cadre d'investissement} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 9,80 \%}^{(2)} \text{)} \end{aligned}$$

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Rendement 37 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 10 ans.

### **MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE (ANNEE 10)**

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (dividendes nets réinvestis) par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Rendement 37 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit, à la date de remboursement finale :

**CAS FAVORABLE** : Si le niveau final de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi}^{(2)} \\ & + 10 \%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 100 \%}^{(2)} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 7,14 \%}^{(2)} \text{)} \end{aligned}$$

**CAS INTERMÉDIAIRE** : Si le niveau final de l'Indice est compris entre 60 % (inclus) et 100 % (exclu) de son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi}^{(2)} \\ & \text{Remboursement du capital à l'échéance}^{(1)} \end{aligned}$$

Blocage du capital pendant 10 ans sans rémunération

**CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau final de l'Indice est inférieur à 60 % de son niveau initial :

$$\text{Capital investi}^{(2)} \times \text{valeur finale de l'indice}^{(3)}$$

PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 40 %), augmentée des frais liés au cadre d'investissement, de la fiscalité et des prélèvements sociaux. Le produit se comporte comme un placement actions classique.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en première page pour le détail des dates.

(2) Hors commission, frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables le cas échéant, au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'émetteur ou du Garant.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date de constatation initiale (le 29 mars 2018)

### **Principaux facteurs de risques**

**L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.**

**Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance** : En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

**Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

**Risque sur le montant de remboursement** : Ce montant dépend de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).

**Risque sur le prix de marché :** La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

**Garantie ou protection équivalente**

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

H Rendement 37 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

**3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant des titres effectivement placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

**AVERTISSEMENT**

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM),  
adhérent / souscripteur au contrat .....(Nom du contrat)  
numéro .....(Numéro du contrat),  
reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement H Rendement 37 - Code ISIN FR0013298163, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - la nature du support et les risques y afférents,
  - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
  - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- **pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant des Titres effectivement distribués.**

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de H Rendement 37 est de 10 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
A l'issue de l'année 1, puis à une date de constatation annuelle, dès que le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est en hausse ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est composé des 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 37 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 29 mars 2018) :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 37 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

\* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)